

**Communiqué de presse**

**Le RAPLIQ amorce une campagne panquébécoise et s’engage dans une lutte sans précédent**

**Des femmes handicapées battues, violées, torturées…**

**Partout au Québec** – **Lundi, 8 mars 2021**.

« Bon an, mal an », dit-on on évalue à [[1]](#endnote-1)10,000 femmes victimes de violence conjugale, par année, soit 27 femmes par jour. Mais ces données ne comptabilisent pas les femmes handicapées.

Pourquoi ? Des 98 maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec, le RAPLIQ a enquêté et sur la seule dizaine de refuges permettant un certain accès aux femmes en fauteuil, pas plus de deux, peut-être trois peuvent accueillir une femme en fauteuil roulant afin qu’elle puisse être hébergée et y obtenir les mêmes services que toute femme.

Justement parce que si peu de maisons peuvent les accueillir, trop peu de ressources leur sont offertes, elles n’osent pas dénoncer. Qu’est-ce que ça leur donnerait ? Elles s’isolent donc de plus en plus…

**Cet extrait tiré de la « [[2]](#endnote-2)Gazette des Femmes » dénonce ceci : « À la Fédération des ressources d’hébergement pour femmes victimes de violence, la présidente constate-t elle aussi que les femmes handicapées appellent rarement. *« Nos maisons sont mal ou pas du tout adaptées. Nos ressources en hébergement sont très faiblement subventionnées. L’adaptation architecturale coûte cher et nous n’avons pas les moyens de faire ces travaux. Cependant, si on nous réfère des femmes handicapées, nous essayons de les placer dans les maisons qui sont les plus adaptées à leurs besoins*. »**

**Cet article date de 1992 et rien n’a changé depuis ou si peu.**

« Il n’y a même pas de protocole policier de prise en charge. C’est donc dire que si une femme handicapée, en fauteuil motorisé (lourd et non pliable) tentait ou plutôt réussissait à joindre le 911 pour obtenir de l’aide, les policiers pourraient débarquer chez le couple et devoir laisser la femme sur place et partir avec le conjoint agresseur…jusqu’à temps qu’il soit relâché » Selon le RAPLIQ, cette solution ne devrait vraiment pas être priorisée.

C’est pourquoi le RAPLIQ s’est entouré d’une équipe de professionnelles de différents secteurs et de chercheures spécialisées dans ce domaine spécifique.

**En 2010, l’Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) a publié un rapport de 154 pages[[3]](#endnote-3)**

Une histoire de cas, bien réelle a été mise en pièce jointe. Nous vous prions de la lire. Des situations comme celle-là sont malheureusement beaucoup plus nombreuses qu’on peut croire.

C’est sur cette note tragique et immensément triste que le RAPLIQ lance sa campagne « #c’estassez », laquelle s’inscrit dans la lutte des femmes victimes de violence conjugale.

« Nous amorçons cette campagne avec la conviction profonde que nous n’arrêterons pas avant que tout ce qui existe comme ressources pour les femmes sans handicap victimes de violence conjugale doive absolument exister pour les femmes handicapées.

Pour celles qui ont des enfants, ceux-ci deviendront tour à tour les otages, les boucs-émissaires, les allié.es d’un ou de l’autre parent. Ces enfants vivront aussi cette tragique situation qui leur vole leur enfance, leur adolescence…

Pour certaines qui se risquent à se confier à un.e proche, dans bien des cas, on leur répondra de prendre leur « mal » en patience et qu’elles sont « chanceuses d’être en couple malgré leur handicap… »

Depuis le début de la pandémie du COVID-19, la violence conjugale est en hausse constante et des sommes importantes ont été injectées de la part de différents ministères au Québec. Des programmes, des plans d’action furent créés. Néanmoins, les femmes handicapées en font rarement partie.

« *C’est pourquoi nous lançons, dans un premier temps et pour donner le coup d’envoi de cette campagne, cette première vidéo percutante, afin de sensibiliser nos décideurs politiques et la société en général, en révélant ces deux tabous que sont les femmes handicapées et la violence conjugale dont elles sont victimes. » s’exclame Linda Gauthier*, présidente du RAPLIQ.

À noter que cette vidéo a été traduite en anglais, espagnol, portugais et arabe. La vidéo description n’existe toutefois qu’en français et anglais.

<https://drive.google.com/drive/folders/1V2N5eFR81BzHJ1k4khSWuInGUtVVbCQB?fbclid=IwAR3-PAQqBZ-wZ6OYV4kDgsq5G6Q1ooJlyA4rhNIsDgYcsBkEvGVGHcfh2es>

*« Je constate que la violence dirigée envers les femmes, particulièrement les femmes handicapées, émane des hommes. Avec mes collègues masculins du RAPLIQ,*

*alliés des femmes, nous sommes concernés, consternés et déterminés à mener cette lutte aux côtés des femmes handicapées afin que notre société puisse les protéger comme il se doit. »précise Steven Laperrière, Directeur général du RAPLIQ.*

« *Il est plus que temps de s’attaquer à tous les enjeux entourant ces atrocités. Le 8 mars est la « Journée internationale de la femme ». Rendons hommage à toutes les femmes, mais particulièrement à ces éternelles oubliées, les femmes handicapées victime de violence conjugale et ensemble donnons le coup d’envoi de ce nouveau mouvement #c’estassez!*. » implore Linda Gauthier

**Un important point de presse virtuel aura lieu le lundi 8 mars 2021 à 10h00 au lien Zoom suivant :** [https://us02web.zoom.us/j/4529058561](about:blank)

**Pour des raisons logistiques, nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence.**

-30-

**Pour infos :**

Linda Gauthier, président Steven Laperrière, Sirecteur général

(514) 656-1664 (514) 836-6376

[www.rapliq.org](about:blank)

**À propos du** **RAPLIQ** :

Le RAPLIQ est un organisme panquébécois qui appuie et accompagne les personnes en situation de handicap victimes de discrimination à défendre et revendiquer leurs droits et à en faire la promotion en visant l’éradication de cette discrimination trop souvent faite à leur égard.

1. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/752259/femmes-refusees-maisons-hebergement-violence-responsabilisation-dejeuner-hommes-conjugale>

   <https://www.fmhf.ca/actualites/plus-10-000-demandes-dhebergement-refusees-chaque-annee-cri-dalarme-maisons-pour-ne-plus> [↑](#endnote-ref-1)
2. [https://gazettedesfemmes.ca/5452/malgre-le-fauteuil-roulant/?fbclid=IwAR2Vs32AFVAgWc6AdBxsbyjdbORzjl1mbOQC2fJUtwukTii51VrA5dzjzys](about:blank) [↑](#endnote-ref-2)
3. Évaluation des besoins d’adaptation des services offerts aux femmes handicapées victimes de violence

   conjugale. [https://mail.google.com/mail/u/0/#search/martine?projector=1](about:blank#search/martine?projector=1)

   **Histoire de cas**

   Elle revient à elle pour se rendre compte qu’il est parti et qu’elle est enfin seule. Cette fois-ci, elle le sait, il est allé trop loin, il a frappé trop fort, il lui a fait trop mal. Péniblement, elle tente de rassembler ses idées à savoir par où commencer. Elle doit agir vite, car il peut revenir d’une minute à l’autre…

   Elle doit téléphoner à quelqu’un. Mais qui ? La police ? Son amie ? Sa sœur ? Ces deux dernières qu’elle a éloignées parce « qu’il lui a demandé ». Quoiqu’il en soit, elles comprendront. Elle cherche des yeux le téléphone qui est là-bas sur la table…

   Elle vient pour activer son fauteuil roulant motorisé, mais le bruit de contact, le « clic » familier ne se fait pas entendre. Elle éteint et allume à nouveau et c’est plus désespérée que jamais lorsqu’elle peut lire sur l’écran de la manette de son fauteuil : « Batteries désactivées »…

   La panique s’empare d’elle, car elle se rend compte qu’il a désactivé l’alimentation de ses batteries, sachant très bien que ses jambes ne la portent plus et qu’elle restera prisonnière de son fauteuil jusqu’au moment où il reviendra.

   À ce moment précis, il ouvre la porte. Elle le regarde, terrorisée, engourdie par l’angoisse et la douleur. Il la fixe d’un regard machiavélique et son sourire cruel vient lui arracher son dernier espoir…

   Des situations comme celle-là sont malheureusement beaucoup plus nombreuses qu’on peut croire. Les gens pensent à tort qu’une femme handicapée n’a pas « d’amoureux », n’est certainement pas mariée, pire, on la catégorise comme étant « asexuée »…

   D’autre part, on ne croirait pas que la conjointe ou le conjoint fasse preuve de violence envers sa conjointe handicapée que cette violence soit physique, psychologique, sexuelle, financière, obstétricale ou autre.

   C’est la principale raison du fait que ces victimes ne dénoncent pas leur agresseur.e et s’isolent de plus en plus. De toute façon, qu’est-ce qu’elles gagneraient à le faire si aucun refuge ne peut les accueillir ? [↑](#endnote-ref-3)